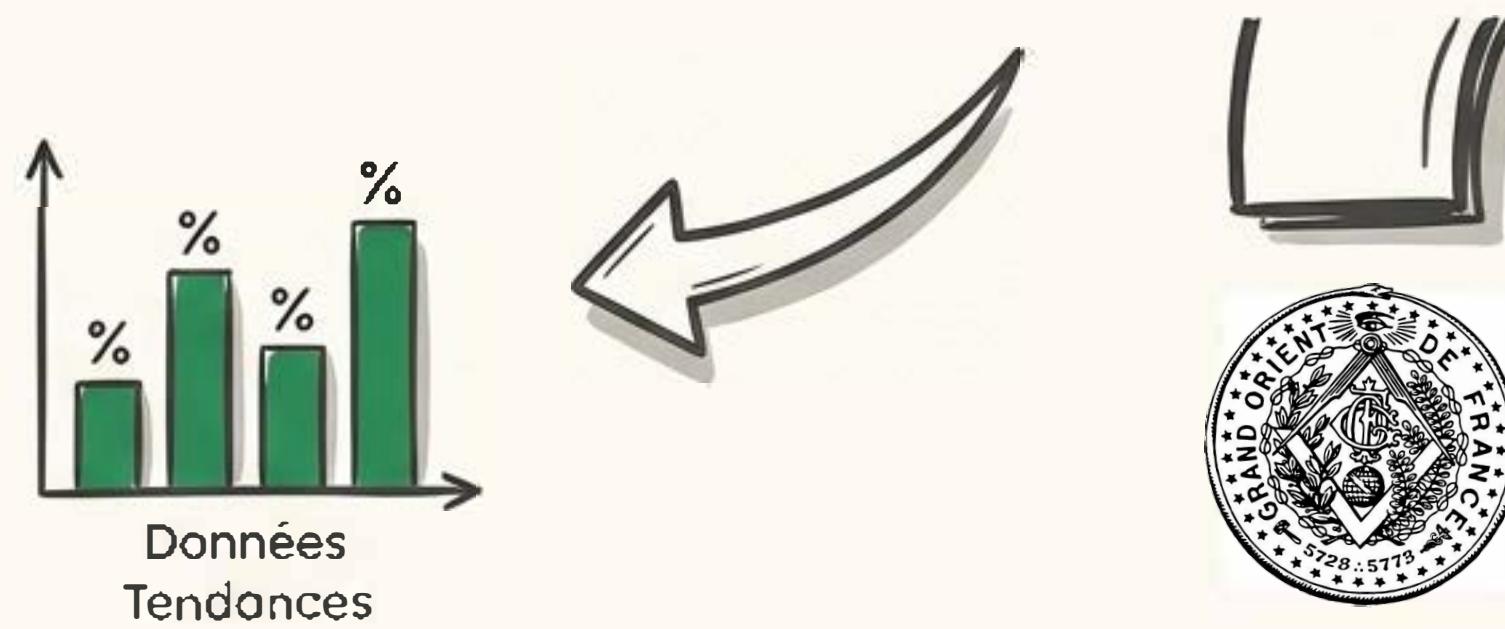


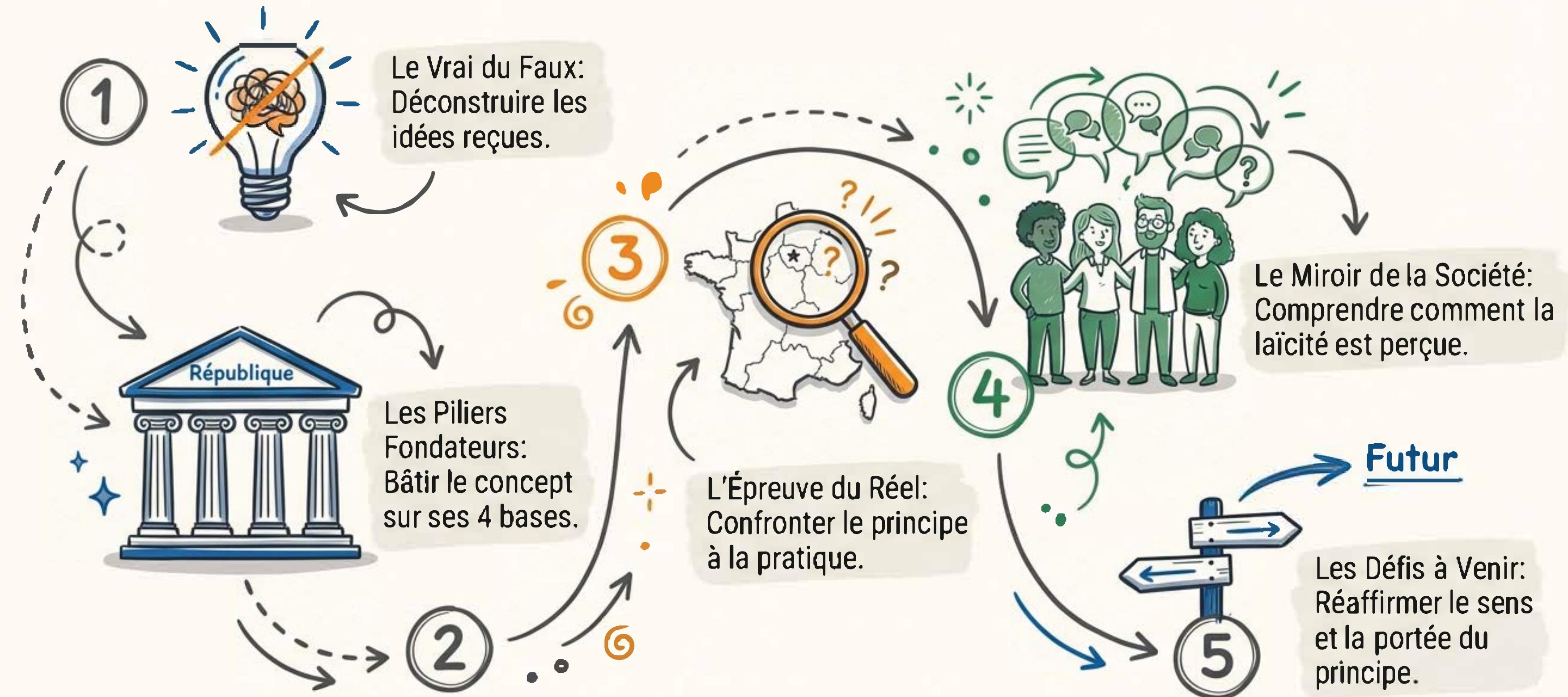


La Séparation : Pour Quoi Faire ?

Les enjeux contemporains de la loi du 9 décembre 1905, explorés par des experts en histoire, droit et sociologie.



Notre Exploration de la Laïcité

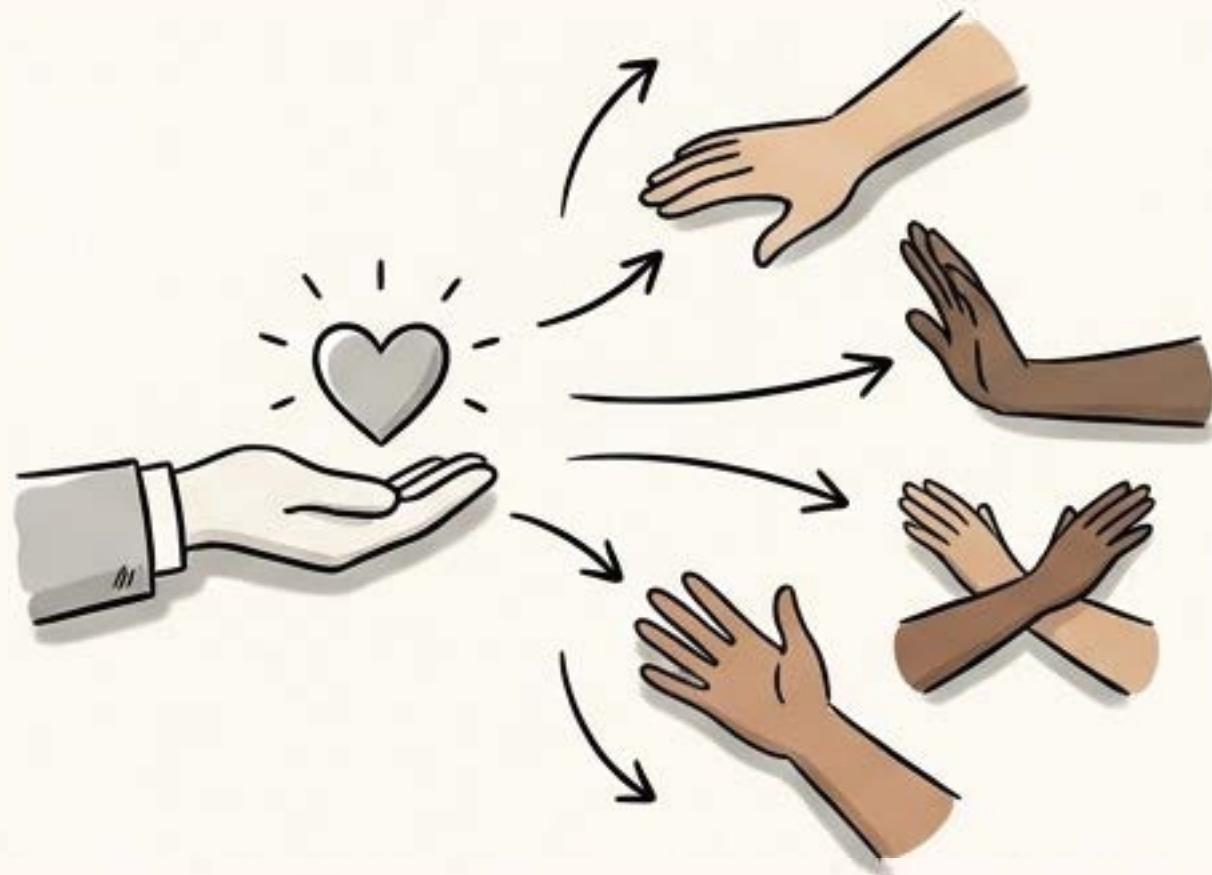


La Laïcité n'est ni Laïcisme, ni Athéisme d'État



Un Principe Juridique qui s'Impose, Pas une Valeur qui se Partage

Valeur



Une valeur (tolérance, fraternité) se partage ou se refuse. Elle est subjective.

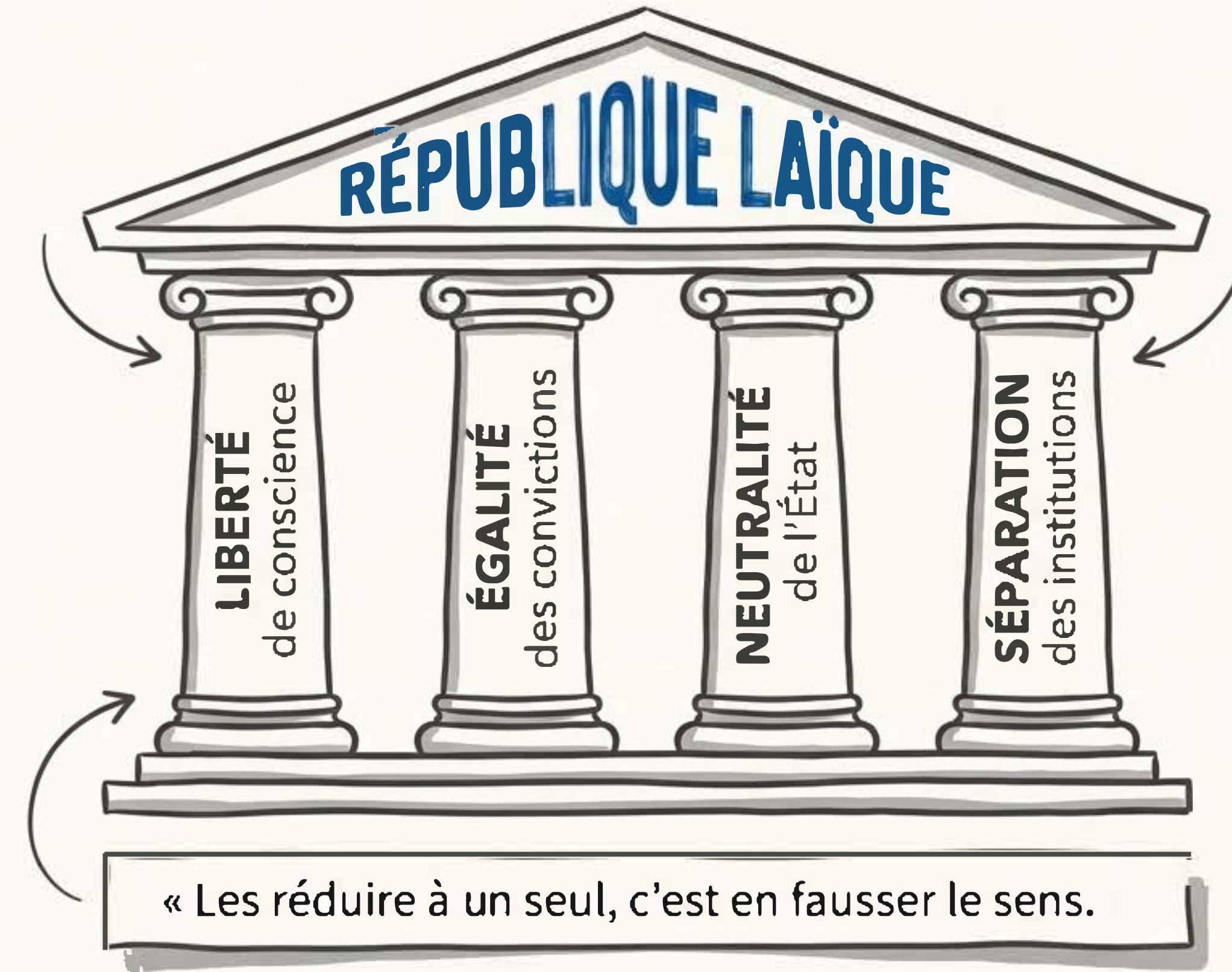
Principe



Un principe juridique (la laïcité) s'impose à tous. C'est un cadre objectif qui organise la société.

Pour citer Mirabeau : « Je viens prêcher la liberté de religion, non la tolérance. » La raison ? « Parce que ce que l'on tolère aujourd'hui peut être refusé demain. » La laïcité n'est pas une tolérance, c'est un droit.

Les Quatre Piliers Indissociables de la Laïcité



1. 1. La Liberté de Conscience, un Droit Absolu



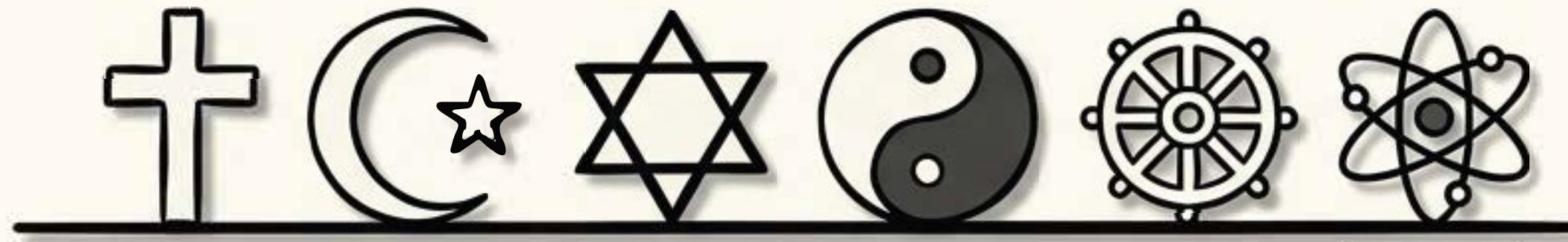
- Un des rares droits **absolus** en droit français, avec l'interdiction de la torture ou de l'esclavage.
- Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses (Art. 10 DDHC, 1789).
- Cela inclut : le droit de croire, de ne pas croire, d'être athée, agnostique, de changer de conviction.

Distinction cruciale

Liberté de conscience :
Absolue. Penser ce que l'on veut.

Liberté de religion (pratiquer) : Encadrée par la loi et le respect de l'ordre public.

2. L'Égalité entre Toutes les Convictions



- Aucune conviction (religieuse, philosophique, politique) ne confère plus de droits qu'une autre.
- La loi de 1905 s'applique à tous les cultes, sans distinction (anciens, récents, majoritaires, minoritaires).

Une interdiction fondamentale

Les statistiques religieuses sont prohibées par la loi de 1978. La dernière tentative date du statut des Juifs sous Vichy (1940-41), montrant le danger de telles catégorisations.



3. La Neutralité : de l'État, pas des Citoyens

État & Agents Publics



La neutralité s'impose à l'État, aux collectivités et à tous les agents du service public.

Citoyens & Usagers



Elle ne s'impose PAS aux usagers des services publics, qui conservent leur liberté d'expression religieuse (sauf trouble à l'ordre public).



Article 28, Loi de 1905 : « Il est interdit à l'avenir d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics... »

4. La Séparation : le "Divorce" entre l'État et les Églises



Le principe de séparation repose sur trois "NON" :

1

Non-reconnaissance :  La République ne reconnaît aucun culte. Il n'y a plus de religion "officielle".

2

Non-salariat :  La République ne finance aucun ministre du culte.

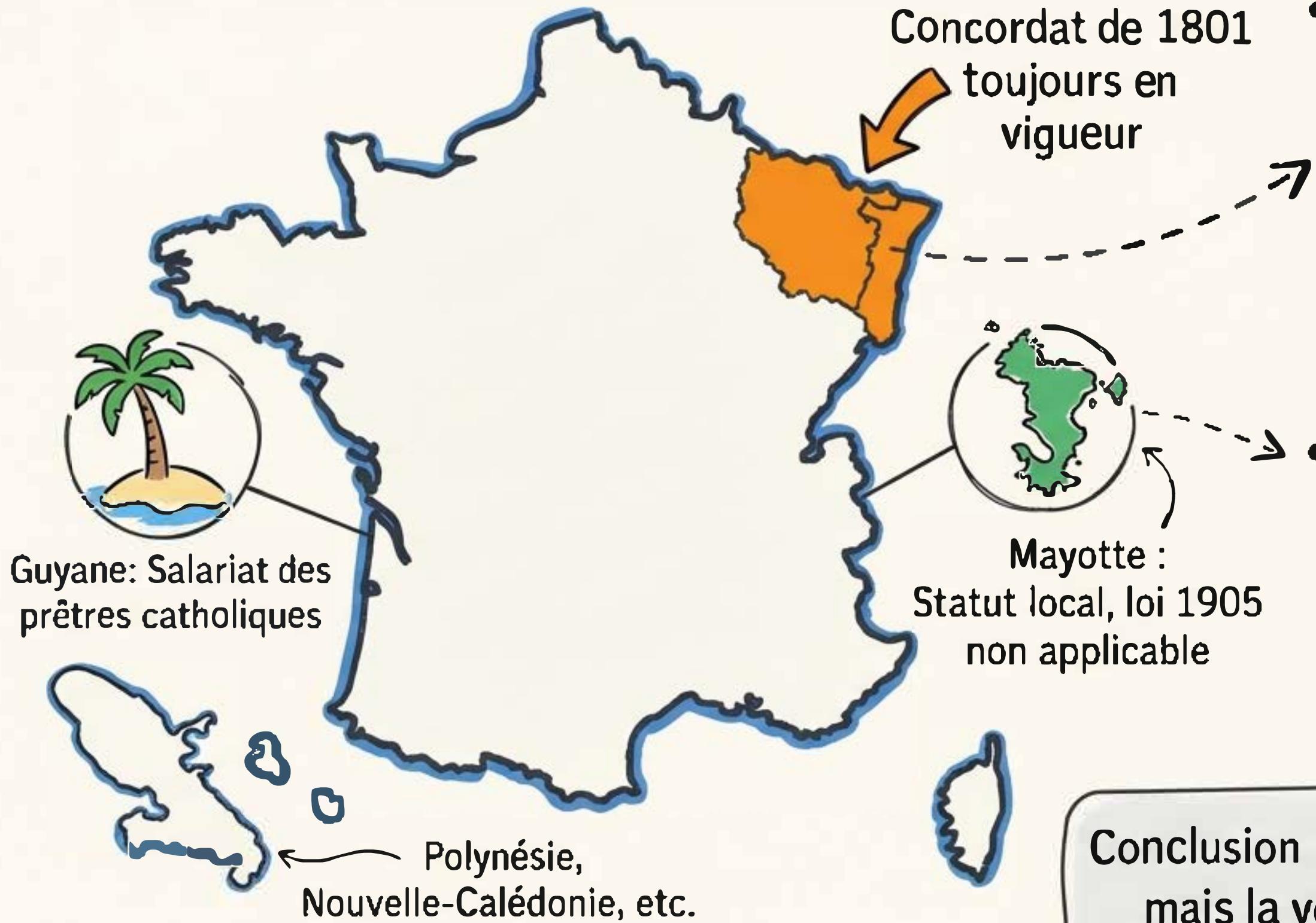
3

Non-financement :  La République ne subventionne aucun culte (Art. 2, Loi de 1905).



Note : Ce pilier est le plus symbolique, marquant la fin du système concordataire napoléonien (sauf exceptions).

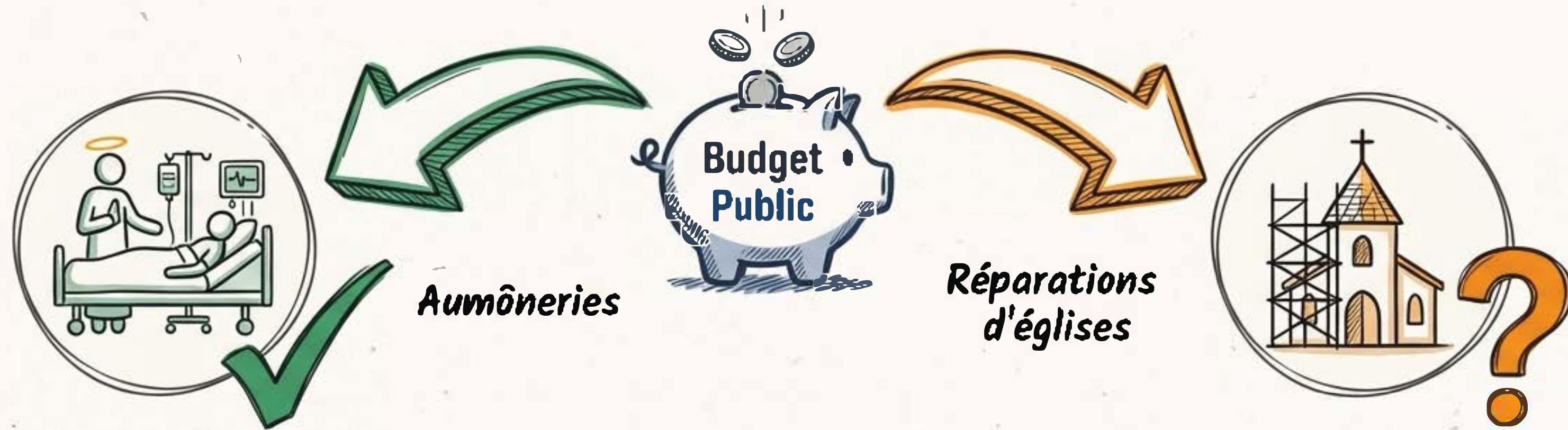
Un Principe à Géométrie Variable : les Exceptions Territoriales



- Alsace-Moselle : Le Concordat napoléonien est maintenu par "souci d'apaisement" après 1918. L'État y reconnaît et finance 4 cultes (catholique, luthérien, réformé, israélite).
- Outre-mer : Des régimes variés, héritages de l'histoire coloniale. La loi de 1905 ne s'applique pas à Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie, Nouvelle-Calédonie, etc.

Conclusion : L'harmonisation juridique est possible, mais la volonté politique a toujours manqué.

Le Casse-tête du Non-Financement : Exceptions et Entorses



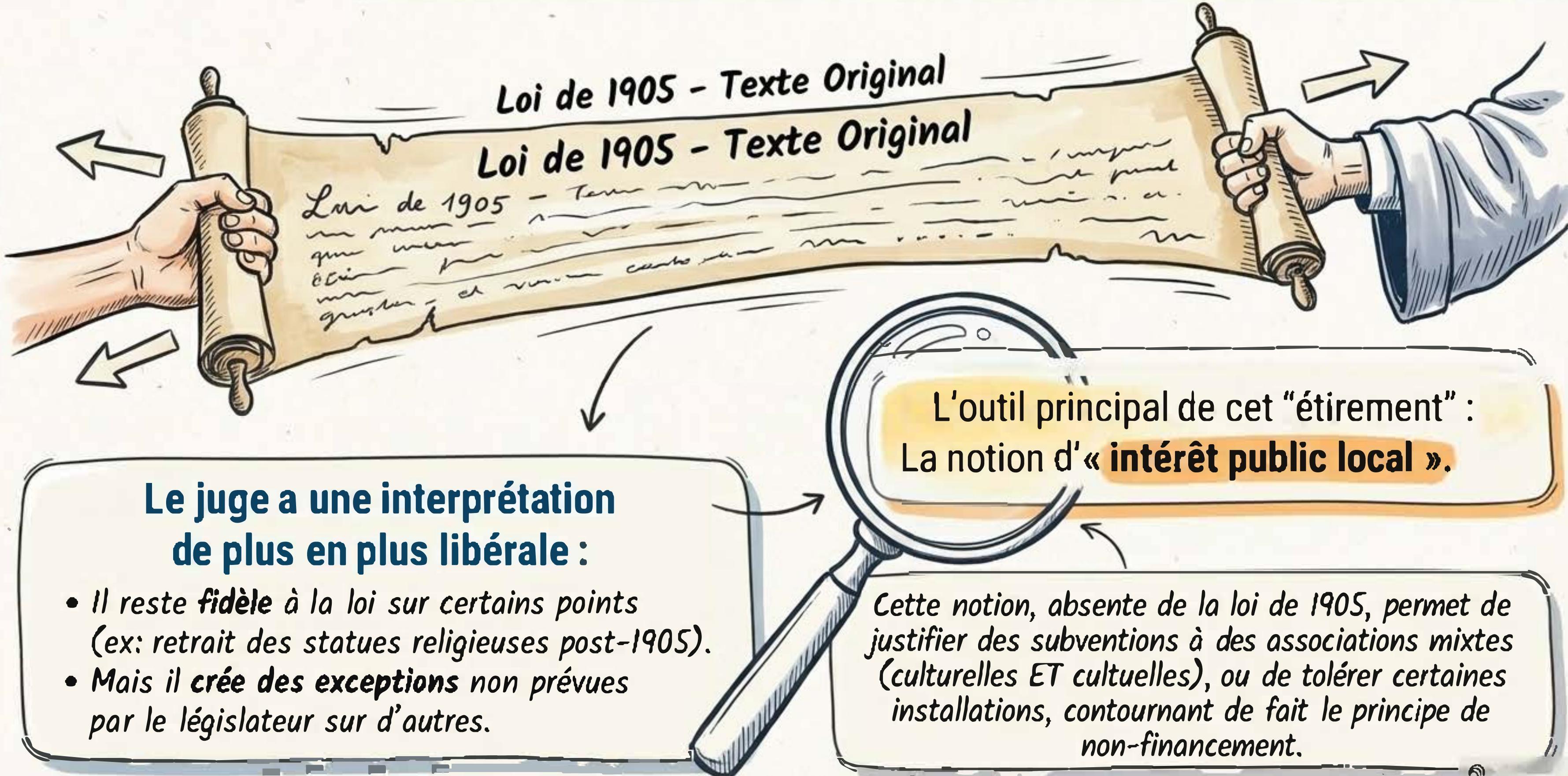
Ce que la loi de 1905 autorise

- Les services d'aumônerie (hôpitaux, prisons, armées).
- Logique : Il ne s'agit pas de financer un culte, mais de garantir la liberté de culte à des usagers "empêchés". L'aumônier est rémunéré pour un service, il n'est pas fonctionnaire.

La véritable entorse (non-originelle)

- La réparation des édifices cultuels. Une modification de la loi sous le régime de Vichy en 1942 (jamais abrogée) permet de financer la restauration de **N'IMPORTE QUELLE** église, temple ou synagogue, même non classée.

Quand le Juge Administratif “Étire” la Loi de 1905



Cas d'Étude : La Statue de Saint-Michel aux Sables-d'Olonne



La Décision du Conseil d'État

- Qualification: C'est un "emblème religieux".
- Lieu: Installé sur un "emplacement public".
- Date: "Après 1905".

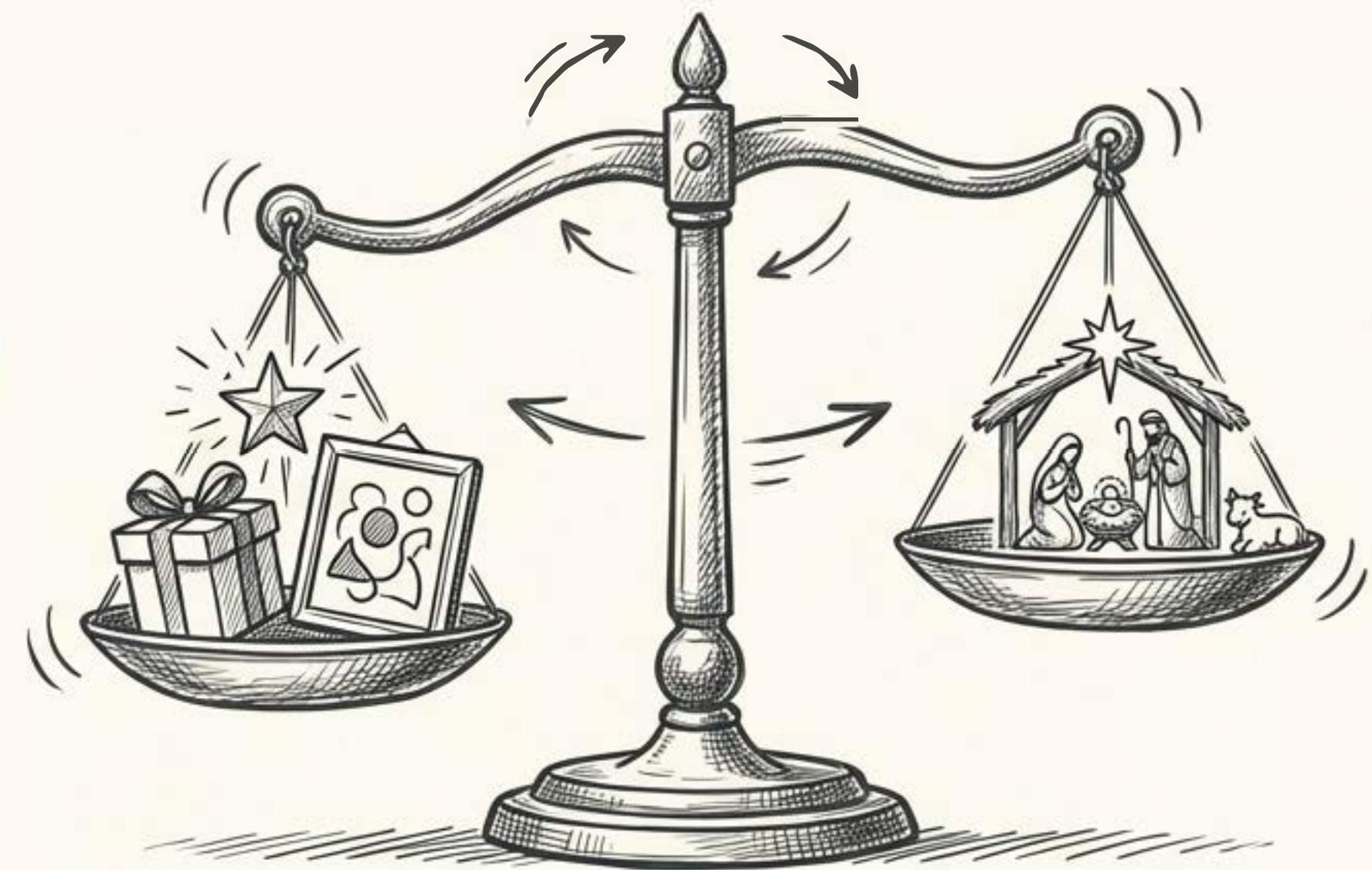
Conclusion: L'installation contrevient à l'article 28 de la loi. La statue doit être retirée.

Leçon : La neutralité de l'espace public prime sur les traditions locales ou les arguments identitaires. L'espace public appartient à tous.

Le Débat des Crèches en Mairie : Culture ou Culte ?

Culturel / Festif

Religieux / Cultuel



→ La Jurisprudence Floue du Conseil d'État

- ✓ Une crèche est **tolérée** si elle a un but « culturel, artistique ou festif ».
- ✗ Elle est **interdite** si elle a un but religieux et relève du prosélytisme.

La Difficulté d'Interprétation

Comment distinguer les deux ? Qu'est-ce qu'une crèche purement "artistique" ?

Cette distinction subjective ouvre la porte à des interprétations locales et des contentieux sans fin.

La Laïcité Vue par les Jeunes (18-30 ans) : Fin d'une Idée Reçue



L'Enquête (Juin 2023)

- **Commanditaires :** CNRS, École Pratique des Hautes Études.
- **Méthodologie :** Échantillon représentatif de 1000 jeunes de 18 à 30 ans (méthode des quotas).
- **Objectif :** Tester l'idée d'une "rupture générationnelle". Les jeunes sont-ils moins attachés à la laïcité ? La comprennent-ils différemment ?

Une Notion Massivement Connue et Approuvée



Connaissance du terme

99% des 18-30 ans déclarent connaître et comprendre le mot "laïcité". La moitié le comprennent "**tout à fait**".



Image associée

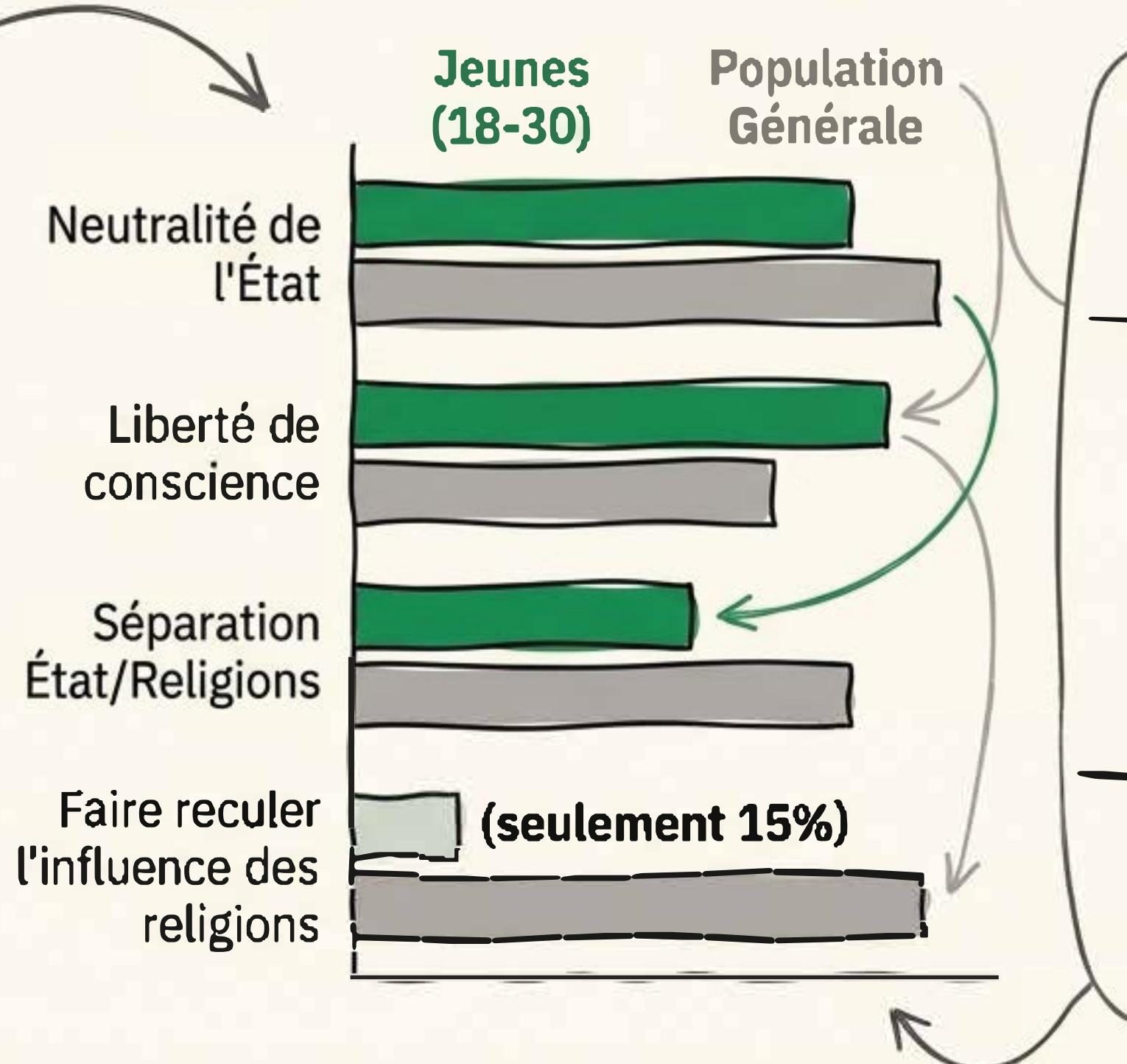
Les deux tiers en ont une image positive (dont 1/3 "très positive"). Seuls 5% en ont une image négative.

Conclusion : Loin d'être une notion floue ou rejetée, la laïcité est une référence familière et majoritairement appréciée par les jeunes.

Pour les Jeunes, la Laïcité est d'Abord une Liberté, Moins un Rempart

Ce que la laïcité représente pour les jeunes CC

1. Neutralité de l'État
2. Liberté de conscience
3. Séparation État/Religions
4. Faire reculer l'influence des religions
(seulement 15%)

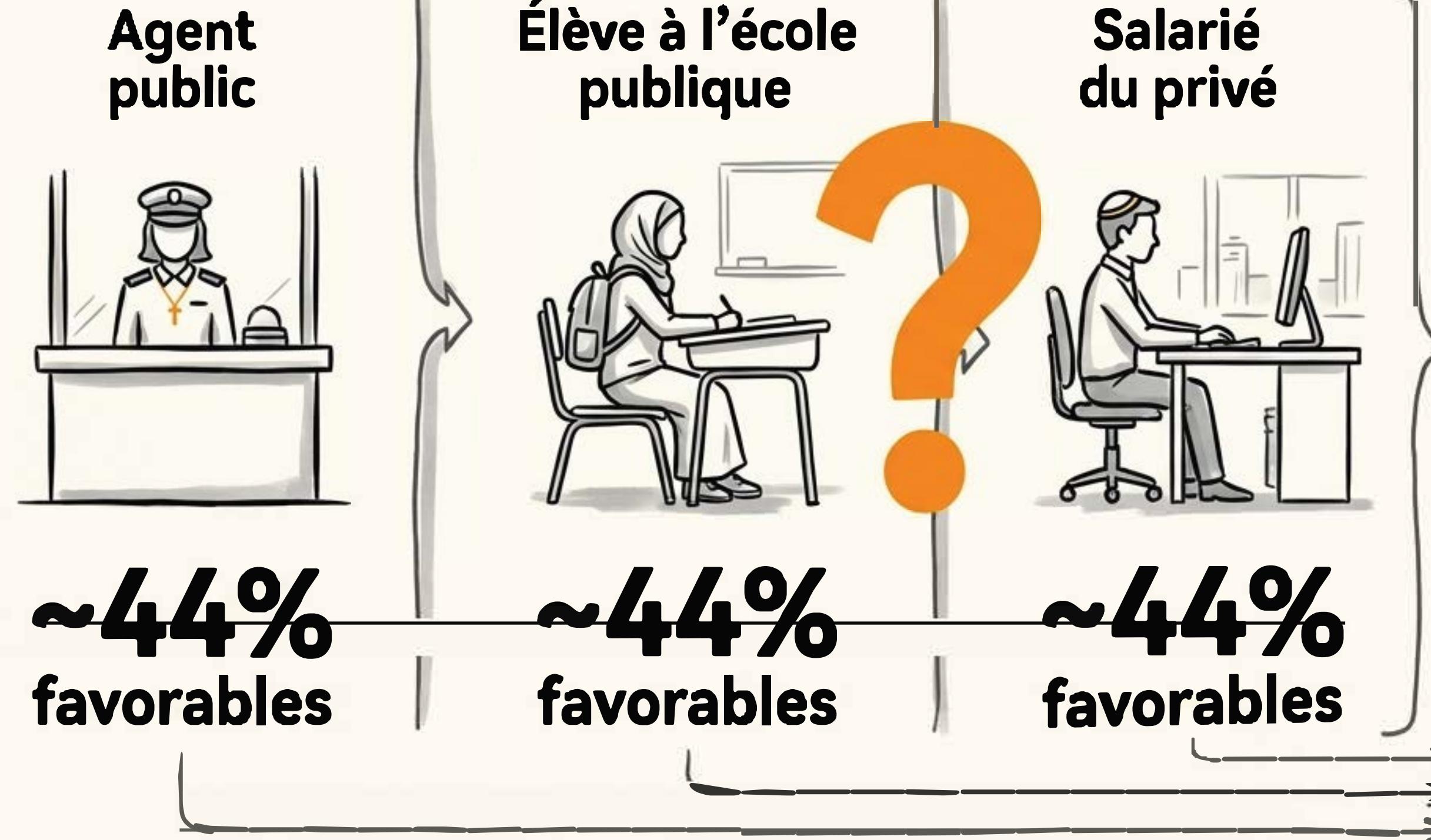


Comparaison avec la population générale

→ Leurs aînés insistent davantage sur la dimension "défensive": « *faire reculer l'influence des religions* » et « *séparer du pouvoir politique* ».

→ Les jeunes ont une approche plus ouverte, centrée sur la liberté et l'équilibre.

Le Grand Flou : la Distinction entre Sphère Publique et Privée n'est pas Acquise



La question du port des signes religieux ostensibles



- 43% à 45% des jeunes y sont favorables, quel que soit le contexte.
- Leurs réponses varient très peu qu'il s'agisse d'un agent public (soumis à neutralité), d'un élève à l'école, ou d'un salarié du privé.

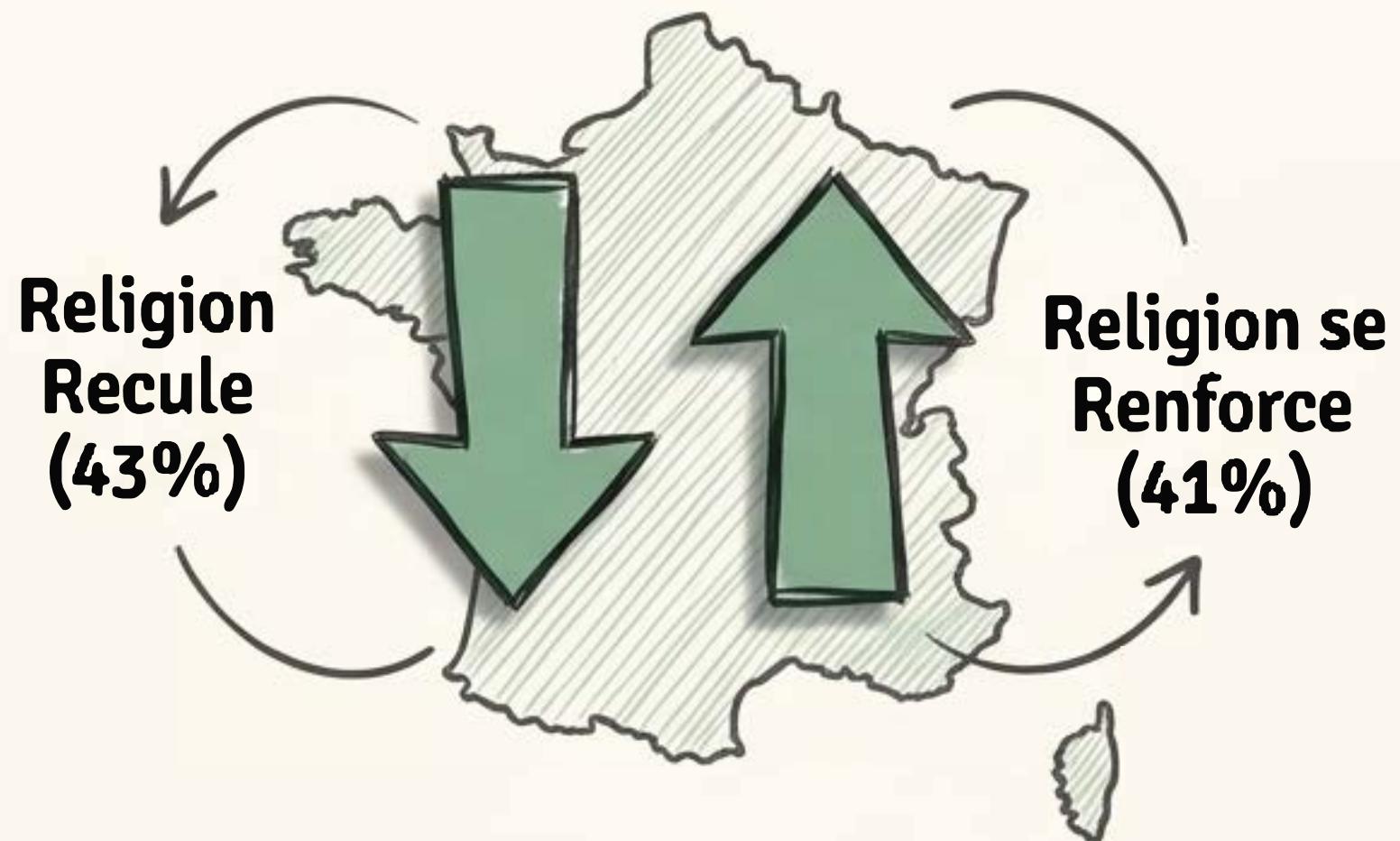
Analyse

Cette stabilité des réponses montre une faible conscience de la distinction juridique fondamentale entre les obligations de l'agent public et les libertés de l'usager ou du salarié.

La Place de la Religion : un Ressenti Paradoxal

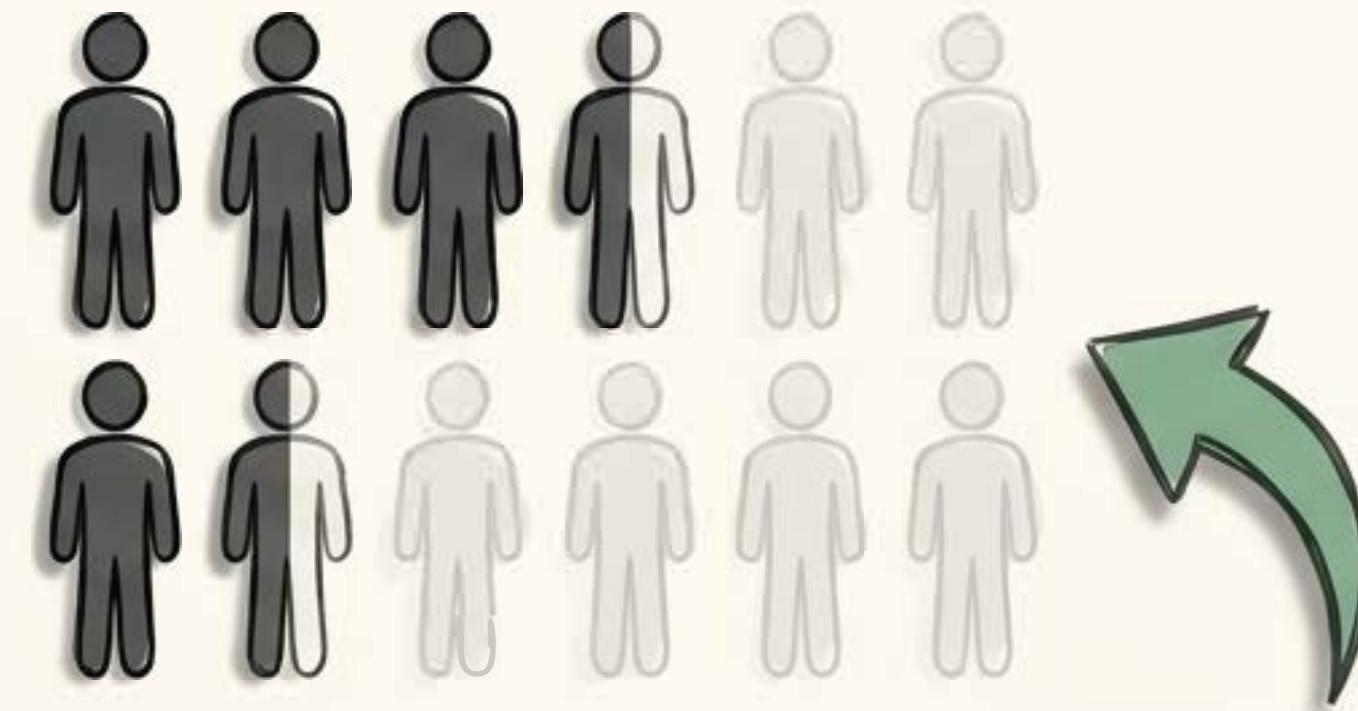
GC

Perception de l'évolution du religieux



Le sentiment est très partagé. Ce ressenti dépend de la position personnelle : les non-croyants la voient se renforcer, les croyants la voient reculer.

Rapport personnel à la foi



63% : la religion a une place faible ou inexistante dans ma vie.

Malgré ce débat, la réalité est claire : pas de "retour massif du religieux".

Agent Public et Usager : Deux Régimes, Une Distinction Fondamentale

L'AGENT PUBLIC



- Incarne la puissance publique.
- Soumis à une **obligation stricte de neutralité** (Art. L.121-2 Code de la fonction publique).
- S'applique à tous : titulaires, contractuels, stagiaires... même pendant les pauses.

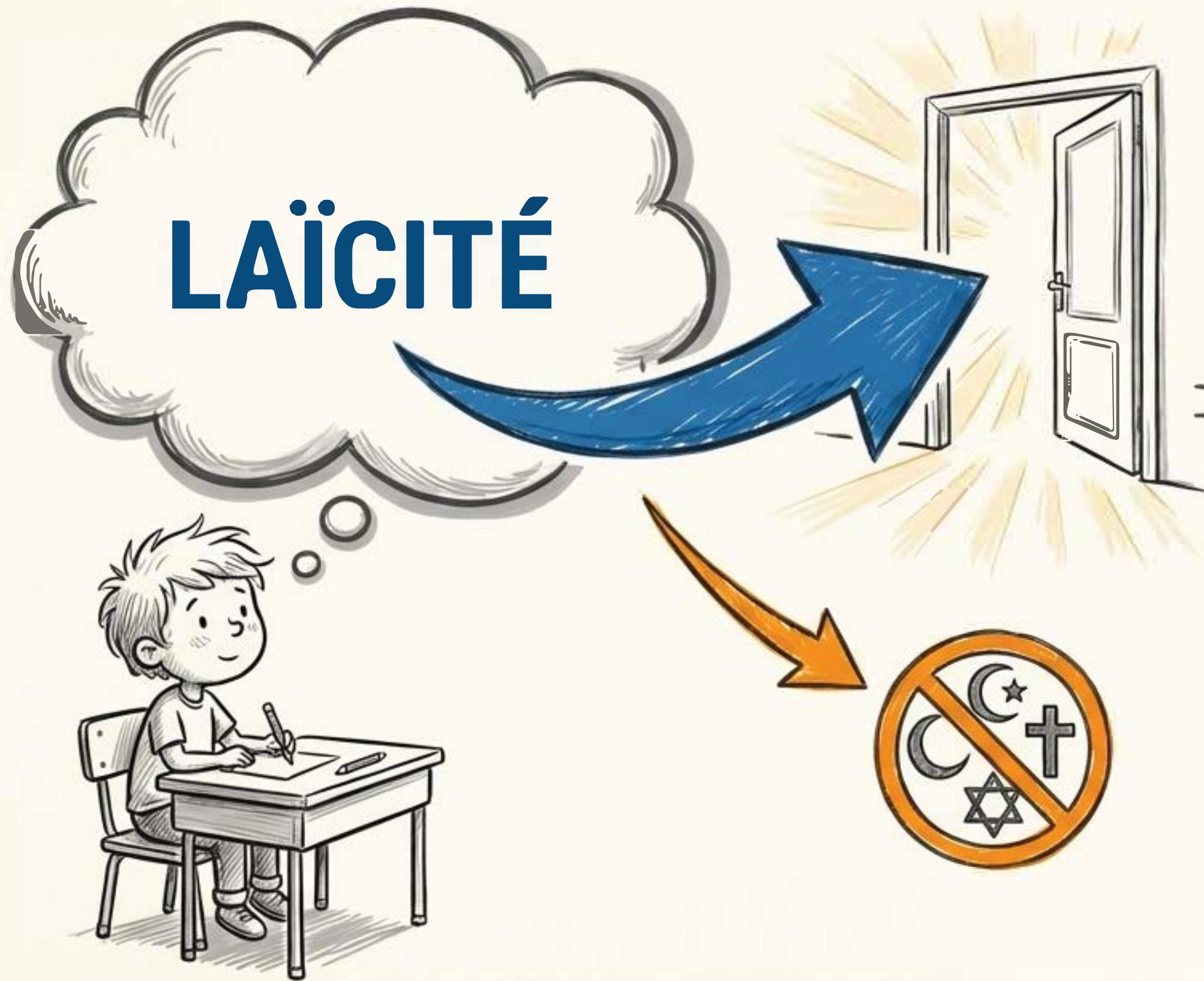
CB

L'USAGER



- Bénéficie du service public.
- Conserve sa **liberté d'expression et de religion**.
- Limite : ne pas perturber le fonctionnement du service ou l'ordre public.

Enseigner la Laïcité : Principe de Liberté ou Somme d'Interdits ?



Le risque d'une vision réductrice

« Lors d'un concours scolaire, des enfants définissent la laïcité :
« C'est quand on n'a pas le droit
de faire du prosélytisme. »

JB

Cette réponse, bien que partiellement vraie, réduit un principe de liberté à une simple interdiction.

Le véritable enjeu pédagogique

Enseigner la laïcité non pas comme une contrainte, **mais comme le cadre qui permet** à toutes les libertés de conscience de s'épanouir à égalité.

*Je viens prêcher la liberté de religion, non
la tolérance. Parce que ce que l'on tolère
aujourd'hui peut être refusé demain.*

— Mirabeau, 1789

Les Défis d'un Principe Vivant

Clarifier les exceptions

Harmoniser le droit sur tout le territoire et limiter les contournements juridiques (intérêt public local).



Préserver l'égalité

Lutter contre les pressions identitaires et les tentations de créer des statuts différenciés (ex: carrés confessionnels).



La Laïcité de Demain

Réaffirmer la neutralité

Sans restreindre les libertés individuelles, renforcer la compréhension de la neutralité de l'agent public.



Enseigner la liberté

Transmettre la laïcité comme ce qu'elle est : un principe émancipateur et non une simple interdiction.





Séparer pour Mieux Unir



La loi de 1905 n'a pas été conçue pour diviser, mais pour créer les conditions de la paix civile. Elle ne sépare pas les citoyens les uns des autres. Elle sépare les institutions pour permettre à chacun de croire, ou de ne pas croire, librement, dans un espace public partagé et apaisé. C'est un outil de cohésion, plus pertinent que jamais.